

BMG Gold BullionFund

États financiers annuels (modifiés)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016



B M G
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États de la situation financière	3
États du résultat global	4
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux des flux de trésorerie	5
Inventaire du portefeuille	6
Notes complémentaires aux états financiers	6

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») ont été préparés par BMG Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BMG Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration du gestionnaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire du Fonds BMG. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.



Nick Barisheff
Président et chef de la direction
Administrateur



Hema Anganu
Chef des finances
Administratrice

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de BMG Gold BullionFund

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de BMG Gold BullionFund, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BMG Gold BullionFund aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Autres points - états financiers modifiés

Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers modifiés, qui indique que les états financiers qui ont été initialement publiés le 16 mars 2018 ont été modifiés, notamment la nature de la modification. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

BDO Canada s.e.c.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

23 novembre 2018

Toronto (Ontario)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	733 152	565 137
Placements en lingots d'or (Coût moyen : 81 434 423 \$; décembre 2016 : 100 498 995 \$)	91 265 111	108 689 756
Montant à recevoir du courtier	–	125 999
Souscriptions à recevoir	9 700	35 453
Total des actifs	92 007 963	109 416 345
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	176 417	211 130
Rachats à payer	54 649	186 299
Créditeurs et charges à payer	117 990	102 234
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	349 056	499 663
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	91 658 907	108 916 682
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	71 760 140	88 712 135
Catégorie B3	585 169	571 377
Catégorie C3	768 441	937 453
Catégorie F	14 940 933	11 888 289
Catégorie G09	2 446 865	5 628 322
Catégorie S1	1 110 934	1 133 916
Catégorie S2	46 425	45 190
	91 658 907	108 916 682

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2017 \$	2016 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	1 639 927	3 616 246
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	3 199 628	1 304 796
Pertes de change	(17 561)	(6 312)
Frais de rachat anticipé	5 830	3 497
Autres	1 355	1 035
Total des revenus de placements	4 829 179	4 919 262
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	2 151 978	2 459 317
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	308 234	312 376
Frais d'entreposage des lingots	79 289	90 616
Taxe sur les services	289 786	327 623
Autres frais d'administration	19 555	23 189
Frais juridiques	24 280	14 106
Honoraires d'audit	26 400	28 250
Droits de dépôt	29 571	26 369
Charges du comité d'examen indépendant	5 814	7 128
Total des charges	2 934 907	3 288 974
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 894 272	1 630 288
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	1 402 459	1 964 094
Catégorie B3	13 792	(20 445)
Catégorie C3	30 354	96 112
Catégorie F	283 328	(693 532)
Catégorie G09	127 125	228 436
Catégorie S1	35 979	51 720
Catégorie S2	1 235	3 903
	1 894 272	1 630 288

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2017 \$	2016 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	108 916 682	103 983 387
Émission de parts rachetables	15 395 735	26 370 900
Rachat de parts rachetables	(34 547 782)	(23 067 893)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 894 272	1 630 288
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	91 658 907	108 916 682

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2017 \$	2016 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 894 272	1 630 288
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(5 823 423)	(12 362 707)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	28 087 623	12 364 638
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(3 199 628)	(1 304 796)
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	(1 639 927)	(3 616 246)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
(Augmentation) diminution des montants à recevoir du courtier	125 999	(125 999)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	(34 713)	6 919
Augmentation des créiteurs et charges à payer	15 756	3 258
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	19 425 959	(3 404 645)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	15 395 735	26 370 900
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	25 753	(9 982)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(34 547 782)	(23 067 893)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(131 650)	145 594
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(19 257 944)	3 438 619
Augmentation nette de la trésorerie durant l'exercice	168 015	33 974
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	565 137	531 163
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	733 152	565 137

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2017

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	55 569,584	612,838	56 182,422	81 434 423	91 265 111	99,2
Trésorerie				734 773	733 152	0,8
Total des placements				82 169 196	91 998 263	100,0

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre sept catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, C3, F, G09, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie G09	10 juin 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S2	9 novembre 2010
Catégorie F	18 janvier 2010		

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers modifiés le 23 novembre 2018.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance est évaluée selon la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, montants à recevoir du courtier et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'or est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'or et le coût moyen est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2017; par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds BMG ne s'attend pas à ce que l'IFRS 9 ait une incidence notable sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 284 540	18 673 326	57 102	12 590
Parts émises	801 383	2 350 151	–	44 512
Parts rachetées	(4 467 950)	(2 738 937)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	14 617 973	18 284 540	57 102	57 102
Nombre moyen de parts en circulation	16 909 104	18 700 992	57 102	17 577

	Catégorie C3		Catégorie F	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	95 582	145 228	2 106 585	1 137 417
Parts émises	–	3 059	1 284 228	1 948 717
Parts rachetées	(19 407)	(52 705)	(804 675)	(979 549)
Solde à la clôture de l'exercice	76 175	95 582	2 586 138	2 106 585
Nombre moyen de parts en circulation	87 872	102 888	2 262 089	2 048 036

	Catégorie G09		Catégorie S1	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	505 439	591 877	118 050	125 696
Parts émises	323 556	119 863	–	–
Parts rachetées	(614 437)	(206 301)	(6 000)	(7 646)
Solde à la clôture de l'exercice	214 558	505 439	112 050	118 050
Nombre moyen de parts en circulation	401 077	565 098	114 325	120 539

	Catégorie S2	
	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 800	6 800
Parts émises	–	–
Parts rachetées	–	(2 000)
Solde à la clôture de l'exercice	4 800	4 800
Nombre moyen de parts en circulation	4 800	5 683

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	88 712 135	4 014 962	(22 369 416)	1 402 459	71 760 140	4,91	0,08
Catégorie B3	571 377	–	–	13 792	585 169	10,25	0,24
Catégorie C3	937 453	–	(199 366)	30 354	768 441	10,09	0,35
Catégorie F	11 888 289	7 517 993	(4 748 677)	283 328	14 940 933	5,78	0,13
Catégorie G09	5 628 322	3 862 780	(7 171 362)	127 125	2 446 865	11,40	0,32
Catégorie S1	1 133 916	–	(58 961)	35 979	1 110 934	9,91	0,31
Catégorie S2	45 190	–	–	1 235	46 425	9,67	0,26
Total	108 916 682	15 395 735	(34 547 782)	1 894 272	91 658 907	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	88 682 987	12 386 043	(14 320 989)	1 964 094	88 712 135	4,85	0,11
Catégorie B3	121 815	470 007	–	(20 445)	571 377	10,01	(1,16)
Catégorie C3	1 371 395	34 154	(564 208)	96 112	937 453	9,81	0,93
Catégorie F	6 213 744	12 041 714	(5 673 637)	(693 532)	11 888 289	5,64	(0,34)
Catégorie G09	6 373 381	1 438 982	(2 412 477)	228 436	5 628 322	11,14	0,40
Catégorie S1	1 158 340	–	(76 144)	51 720	1 133 916	9,61	0,43
Catégorie S2	61 725	–	(20 438)	3 903	45 190	9,41	0,69
Total	103 983 387	26 370 900	(23 067 893)	1 630 288	108 916 682	s. o.	s. o.

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie G09	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S2	0,95 %
Catégorie F	1,25 %		

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 2 151 978 \$ (2 459 317 \$ en 2016).

Parts détenues par une partie liée

Aux 31 décembre, le gestionnaire détenait des parts de la catégorie suivante :

	2017	2016
Catégorie A	23 942	23 942

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour l'exercice 2017, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi de 841 581 \$ (970 638 \$ en 2016).

6. Impôts sur le revenu (modifié)

Au 31 décembre 2017, le Fonds BMG n'avait pas de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital à déclarer pour neutraliser le bénéfice imposable au cours des années futures, ce qui diffère de ce qui avait été déclaré antérieurement.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, étant donné qu'il a l'intention de détenir passivement à long terme les lingots et, en général, il en dispose uniquement pour répondre aux demandes de rachat ou pour financer les dépenses engagées par le Fonds BMG. Selon l'Agence du revenu du Canada, les gains réalisés ou les pertes subies par des fiducies de fonds commun de placement par suite d'opérations sur marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire et non comme des gains en capital, bien que le traitement de ces gains demeure, dans chaque cas, une question de fait devant être examinée à la lumière de toutes les circonstances. L'Agence du revenu du Canada peut déterminer que ce traitement s'applique aux opérations du Fonds BMG à l'égard des lingots.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des placements en lingots d'or, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 31 décembre 2017, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 4 563 256 \$ (5 434 488 \$ au 31 décembre 2016) ou de 4,98 % (4,99 % au 31 décembre 2016).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2017, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles en moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2017

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	176 417 \$	176 417 \$
Rachats à payer	–	54 649	54 649
Créditeurs et charges à payer	–	117 990	117 990
Parts rachetables	91 658 907	–	91 658 907

31 décembre 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	211 130 \$	211 130 \$
Rachats à payer	–	186 229	186 229
Créditeurs et charges à payer	–	102 234	102 234
Parts rachetables	108 916 682	–	108 916 682

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 31 décembre 2017, 99,7 % (99,9 % au 31 décembre 2016) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 913 543 \$ (1 087 905 \$ au 31 décembre 2016).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Risque de change

31 décembre 2017

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	97 340	635 812	733 152
Placements en lingots d'or	91 265 111	–	91 265 111
Autres actifs nets	(8 191)	(331 165)	(339 356)
Actif net	91 354 260	304 647	91 658 907
Pourcentage	99,7 %	0,3 %	100,0 %

31 décembre 2016

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	111 732	453 405	565 137
Placements en lingots d'or	108 689 756	–	108 689 756
Autres actifs nets	(10 942)	(327 269)	(338 211)
Actif net	108 790 546	126 136	108 916 682
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des montants à recevoir du courtier, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

S I È G E S O C I A L 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A

1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, BMG Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de BMG Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.